

4. CONSTAT

Motifs de l'intervention (sédimentation, mauvais écoulement, etc.) :

5. OUVRAGE RECOMMANDÉ

- Diamètre de ponceau : _____
- Longueur du ponceau : _____
- Cocher si un croquis accompagne la demande
- Plans et profils** accompagnent la demande (obligatoires pour fins privés intérieur du PU et pour fins publiques)
- Date d'exécution des travaux : _____

6. UTILISATION DES SOLS DANS L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Culture (identifier le choix de culture), foresterie, etc.

7. NORMES D'INSTALLATION

Le propriétaire qui installe un pont ou ponceau dans un cours d'eau doit respecter en tout temps les normes suivantes :

- 1^o le pont ou ponceau doit être installé sans modifier le régime hydraulique du cours d'eau et doit permettre le libre écoulement de l'eau pendant les crues ainsi que l'évacuation des glaces pendant les débâcles;*
- 2^o les culées d'un pont doivent être installées directement contre les rives ou à l'extérieur du cours d'eau, sauf lorsque le pont sert à traverser la partie de la rivière Yamaska située en amont du pont de la route 112 à Saint-Césaire;*
- 3^o les piliers du pont ou ponceau doivent être installés dans le sens de l'écoulement de l'eau;*
- 4^o les rives du cours d'eau doivent être stabilisées en amont et en aval du pont ou ponceau à l'aide de techniques reconnues et conformes aux dispositions en cette matière des règlements municipaux d'urbanisme ou d'un règlement de contrôle intérimaire applicables à ce cours d'eau;*
- 5^o le littoral du cours d'eau doit être stabilisé à l'entrée et à la sortie du pont ou ponceau;*

- 6° les extrémités du pont ou ponceau doivent être stabilisées de manière à contrer toute érosion, soit par empierrement ou par toute autre technique reconnue;
- 7° le pont ou ponceau doit être installé en suivant la pente du littoral et sa base doit se trouver à une profondeur permettant de rétablir le profil antérieur du littoral naturel ou, selon le cas, le profil établi par l'acte réglementaire;
- 8° si le pont ou ponceau est un conduit fermé, la profondeur enfouie doit être au moins égale à 10 % du diamètre du pont ou ponceau.

*****Ce permis est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'émission*****

Signature du requérant :	_____

	(Lettres moulées)
Date :	_____
Numéro de téléphone (rés.) :	() _____
Numéro de téléphone (trav.) :	() _____

NORMES EXIGÉES PARTICULIÈRES

TARIFS EXIGÉS POUR LA DEMANDE DE PERMIS

- Installation d'un ponceau de moins de 3,6 m de diamètre : **10 \$**
- Installation d'un ponceau de plus de 3,6 m de diamètre : **100 \$**
- Lors de la délivrance du permis, un montant de _____ \$ est exigé pour compenser le coût réel des dépenses encourues pour l'étude de la demande.
- Un montant de _____ \$ est exigé pour fin de dépôt remboursable équivalent à 1 % du coût estimé des travaux.

9 REÇU

Nombre de ponceaux soumis à la demande de permis : _____

Montant à déboursier (nombre de ponceaux X tarif) : _____ \$

Nom du requérant : _____

(En lettres moulées)

Adresse : _____

Téléphone : () -

Mode de paiement

Argent comptant Chèque

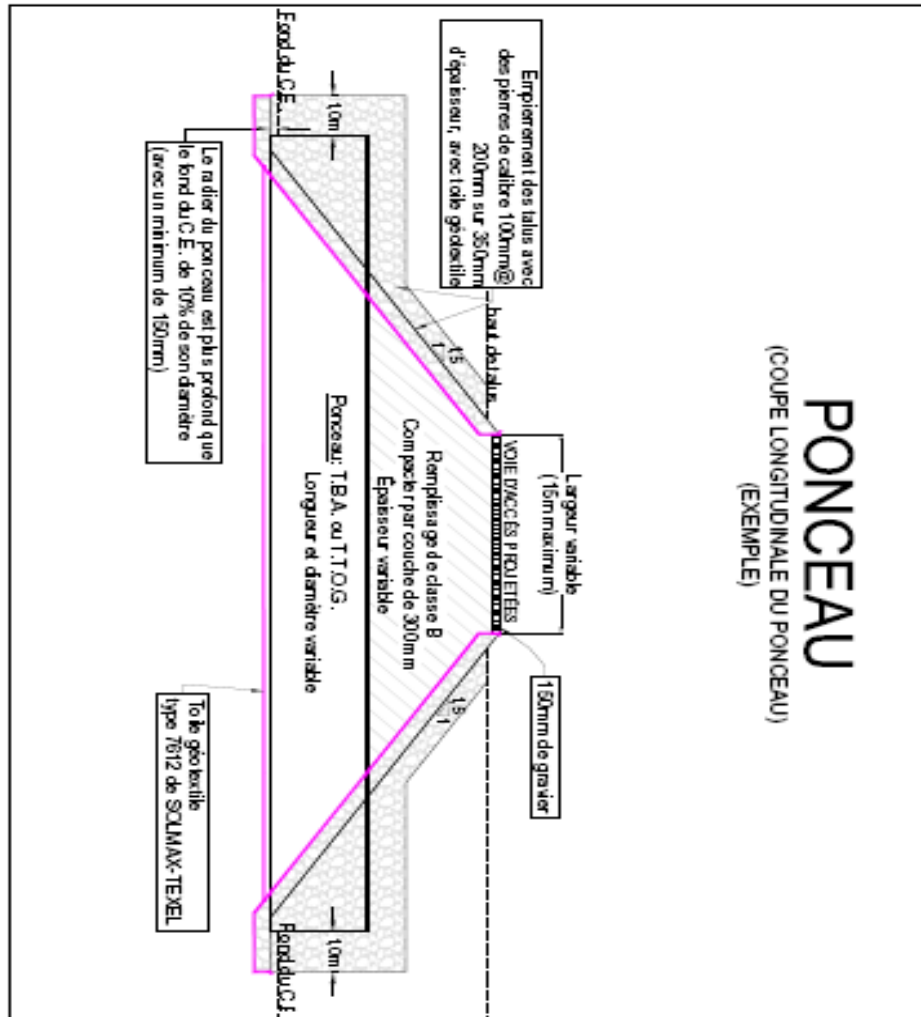
Reçu délivré le :

_____ par _____
Date Marie-Eve Brin
Personne désignée

Permis autorisé et émis le :

_____ par _____
Date Marie-Eve Brin
Personne désignée
& coordonnatrice à la gestion des cours
d'eau
mebrin@mrcrouville.qc.ca

COUPE-TYPE DE L'INSTALLATION D'UN PONCEAU



Type de ponceau à des fins privées

Un ponceau utilisé à des fins privées peut être de forme circulaire, arquée, elliptique, en arche, carrée ou de toute autre forme en autant que son dimensionnement permet la libre circulation des eaux.

Un tel ponceau peut être construit en béton (**TBA**), en acier ondulé galvanisé (**TTOG**), en polyéthylène avec intérieur lisse (**TPL**), en acier avec intérieur lisse (**AL**) ou en polyéthylène haute densité intérieur lisse (**PEHDL**).

L'utilisation comme ponceau d'un tuyau présentant une bordure intérieure est prohibée.